

FICHE DE POSTE

RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2020

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° PEP DE DIFFUSION 2020-378869

Intitulé du poste (F/H): Maître de Conférence des ENSA	Catégorie statutaire : A
Champ disciplinaire : STA / OMI	Corps : Maîtres de Conférences (MCF)
Recrutement effectué au titre de :	Code corps : MAEA
- Mutation ou détachement / concours catégorie 1	<i>Date de la prise de fonction / 01/09/2020</i>

Domaine(s) Fonctionnel(s) : : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (ENSAP Lille)
2, rue Verte 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Missions et activités principales

L'ENSAP Lille recrute un enseignant(e) chercheur(e) ayant une compétence dans le domaine Sciences et Techniques pour l'Architecture / Outils Mathématiques et Informatiques

Ses missions sont les suivantes :

Charges pédagogiques

D'une manière générale, à travers ses enseignements, le candidat devra prendre position sur l'articulation entre questions constructives, outils numériques, art de bâtir et conditions actuelles de production de l'architecture.

En cycle licence :

- Cours magistral en S2 des notions fondamentales de géométrie orienté vers la compréhension de l'espace et des méthodes de représentation de l'architecture (12h). L'enseignant aura aussi la responsabilité de l'organisation des TD liés à ce cours (24h).

- Cours magistral en S5 sur la morphologie structurale et la modélisation numérique (24h) et TD (12h).
- Travaux dirigés d'initiation à la modélisation et la génération des formes à l'aide de l'outil de conception paramétrique en S5 (24h).
- Participation aux TD de modélisation des structures en S1 (24h)
- simulation énergétique en S3 (24h),
- S6 enveloppes (24h). L'accent sera toujours mis sur les relations entre la morphologie de la structure et la physique des bâtiments par une approche par le calcul et l'outil numérique.

En Cycle master :

- Cours magistral optionnel : Culture numérique
- Explorations constructives à l'atelier échelle 1 en cycle master mobilisant les outils de conception paramétrique (48h) et de fabrication numérique (48h).
- Interventions dans le projet en lien avec les problématiques de morphogénèse : conception, modélisation et fabrication numérique dans l'optique d'un développement des activités d'expérimentation de l'atelier échelle 1.

Une réflexion sur les rapports entre histoire, géométrie et outils numériques est souhaitée.

- Participation à l'enseignement de l'Initiation à la recherche autour des thèmes de la géométrie, de la morphologie structurale et de la matérialité contemporaine.
- Participation à la construction de MOOC.

Autres tâches :

- co-encadrement des PFE (projets de fin d'études), suivi des stage- en perspective participation aux instances de l'école.
- participation au recrutement des étudiants, aux jurys (mentions recherche, PFE, HMONP...) ;
- en lien avec les objectifs fixés par la CPS, il doit assurer le lien avec les autres disciplines du même champ disciplinaire et la participation active à la réflexion sur l'évolution des outils mathématiques et informatiques au sein de l'Ensapl.
- Renforcement des liens avec l'enseignement du numérique dans la formation paysage.
- Participation à la réflexion sur la pédagogie du BIM au sein l'école.
- Participation à la construction du double cursus ingénieur-architecte.

Charges scientifiques :

- Participations attendues aux activités scientifiques de l'école ;
- Implication au sein des équipes de recherche du LACTH (laboratoire de recherche de l'école), notamment dans le domaine « Matérialité, culture et pensée constructives », soit à titre individuel soit dans le cadre de projets de recherche collectifs, éventuellement transdisciplinaires, à niveau national et international.
- Participation aux instances de l'école

Perspectives d'évolution des charges scientifiques : négociation et développement de projets de recherche impliquant des financements extérieurs, ouvrant le cas échéant à une rémunération complémentaire.

Charges horaires d'enseignement et de recherche

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Expériences et compétences souhaitées

Le candidat disposera d'une compétence dans le domaine des sciences et techniques de l'architecture. Une qualification particulière dans le domaine des méthodes et outils informatiques est requise dans le domaine de la pédagogie ainsi que dans le domaine de la recherche

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

Pour le concours, décret n° 2018-105 en date du décret du 15 février 2018 :

Article 34

(...) [La première catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent les conditions fixées au 1° de l'article 31.](#)

[Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.](#)

La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur une liste de qualification qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2°, 3°, 4° et 5° de l'article 31.

Article 31

Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

1° [Etre titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;](#)

2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans d'activité professionnelle effective dans les domaines relevant de l'architecture dans les huit ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi

du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susvisés ;

3° Etre enseignant associé ou occuper un emploi d'enseignant non titulaire et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4° Etre détaché dans le corps des maîtres de conférences ;

5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 susvisé assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

Le projet d'établissement est visible sur le site web de l'école

Outre la formation d'architecte, l'ENSAP de Lille comprend aussi celle de paysagiste Diplômé d'Etat. Ces cursus présentent des convergences, en première année de licence comme en troisième année, ainsi qu'en master lors des séminaires d'initiation à la recherche et des ateliers de projet. En licence architecture, les semestres proposent une progression par thèmes après une année propédeutique et probatoire : petit équipement en greffe sur un bâtiment existant (S3), logements (S4), projet urbain (S5) et projet de synthèse (S6). En master architecture, les activités pédagogiques de l'école sont orientées sur les axes du laboratoire et 4 domaines d'étude structurent ainsi ateliers de projet et séminaires : Conception : approche de la complexité / Histoire, théories, projets / Matérialité, culture et pensée constructives / Territoires en mutation et contextes métropolitains.

L'approche matérielle et constructive des projets complète systématiquement ces dispositions.

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement

Deux équipes de recherche montées en 1993 ont fusionné en 2005 pour créer le LACTH, Labo Conception Territoire Histoire, dont les activités intéressent l'architecture, le paysage, la ville. Doté d'un Conseil Scientifique, le LACTH publie chaque année les Cahiers thématiques, rassemblant des articles sélectionnés sur appel à contribution, selon un thème choisi par les chercheurs de l'un des 4 domaines de recherche. Le LACTH organise chaque année un séminaire pour la formation doctorale, comprenant 6 séances d'échange entre les 10 doctorants et les chercheurs de l'école (6 HDR, 5 professeurs, une douzaine de docteurs) ou partenaires, provenant en particulier des écoles doctorales auxquelles l'ENSAPL est associée (SESAM à Lille1, SHS à Lille3). Plusieurs contrats de recherche en cours.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Liste de pièces à fournir : Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture



CONTACTER l'adresse suivante pour connaître les modalités de dépôt du dossier : recrutement-enseignants2020@lille.archi.fr

La procédure de candidature des enseignants.es-chercheurs.es des ENSA en 2020 est dématérialisée. Celle-ci se déroule uniquement sur la plateforme demarches- simplifiées.fr et aucune candidature ne sera traitée en dehors.

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Lille